

APPEL D'OFFRES

EVALUATION DE PROGRAMME DE COOPERATION GOUVERNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE / UNICEF TERMES DE REFERENCE LE 17 MAI 2005

1. Contexte et justification

La Revue à mi-parcours (RMP) du Programme de coopération pour la Côte d'Ivoire (2003-2007)¹ doit se tenir entre mai et décembre 2005. A la demande du Ministère du Plan et du Développement de la République de Côte d'Ivoire et du Bureau de l'UNICEF à Abidjan la Revue sera soutenue par une Evaluation de programme de coopération (EPC) menée par une équipe d'évaluateurs externes coordonnée par le Bureau d'évaluation au Siège de New York et le Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et Centrale.

La coordination de l'exercice sera assurée par le Ministère du Plan et du Développement de la Côte d'Ivoire et le Bureau de l'UNICEF à Abidjan qui seront appuyés par un Comité de Pilotage composé par les Directeurs de Cabinet des Ministères techniques, des représentants du Parlement des enfants, d'organismes non-gouvernementaux et des autres agences du Système des Nations Unies.

L'EPC pour la Côte d'Ivoire fera figure d'expérience pilote pour le Projet d'élaboration de méthodologies et d'orientation de EPC financé par le *Département pour le Développement International* (DFID) du Royaume Uni et mis en œuvre par le Bureau d'évaluation au Siège de New York.

Le projet EPC sert un des objectifs de l'UNICEF dont il est fait état dans le Plan stratégique à moyen terme (2002-2005) pour rendre les programmes de coopération de pays plus efficaces en termes de centrage, de stratégies d'exécution et de coordination avec le Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) ainsi qu'avec d'autres partenaires du développement.

L'EPC s'inscrit dans la nécessité de repositionner le Programme par rapport à la crise sociale et économique qu'a connue le pays ces dernières années. Pour pallier aux effets négatifs de cette crise sur la survie et le bien-être des enfants, le Programme a dû renforcer de manière significative l'action humanitaire au détriment de l'action prévue au départ visant le développement.

2. Buts de l'Evaluation du programme de coopération comme soutien du processus de Revue à mi--parcours

Le but principal de l'EPC est d'intervenir en soutien au processus de Revue à mi-parcours et au développement des stratégies du prochain Programme de coopération. Selon le Manuel des politiques et procédures de programmation de l'UNICEF (mai 2005), les objectifs de la Revue à

¹ Voir note d'informations en annexe

mi-parcours sont les suivants (pour de plus amples détails voir document de termes de référence de la Revue à mi-parcours):

- a) examiner comment les expériences du programme de coopération peuvent être utilisées par les partenaires nationaux pour améliorer les politiques et programmes de promotion des droits des femmes et des enfants ;
- b) se fonder sur un examen en profondeur systématique des progrès réalisés par rapport aux objectifs initiaux et résultats escomptés du Programme de coopération ;
- c) évaluer si des modifications des objectifs, des stratégies et du contenu du programme de coopération s'imposent compte tenu de l'environnement du pays et des changements éventuels intervenus dans la situation des femmes et des enfants ;
- d) en tirer des enseignements importants de manière à améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes;
- e) indiquer comment ces enseignements peuvent être appliqués dans la seconde partie du Programme et / ou dans le prochain Programme ;
- f) Considérer les résultats / conclusions / recommandations formulés et validés lors de l'exercice et en établir un planning d'exécution ;
- g) Renforcer l'engagement (programmes, politiques, budgets etc.) du Gouvernement et des autres partenaires dans la réalisation effective des droits des enfants et des femmes.

La Revue à mi-parcours comportera une autoévaluation par les responsables des programmes et projets comportant une actualisation des informations concernant la situation des enfants et des femmes, un bilan des activités et des résultats obtenus, une analyse des forces et faiblesses du Programme ainsi qu'une identification des opportunités et défis. Cette autoévaluation servira comme point de départ pour l'exercice de l'EPC qui sera conduit par une équipe d'évaluateurs extérieurs.

Une EPC apporte à la Revue à mi-parcours une évaluation plus approfondie de la pertinence ainsi que du rôle, de la conception et du centrage du Programme de coopération à la réalisation progressive des droits des femmes et des enfants. Il y a notamment lieu d'examiner dans quelle mesure le Programme pour la Côte d'Ivoire a répondu aux défis liés à la dégradation de la situation des enfants et des femmes suite à la crise politique et sociale que connaît le pays depuis le démarrage du Programme ainsi qu'à ceux liés au développement des capacités des acteurs nationaux (Gouvernement, ONG, populations, familles ...) de faire face aux besoins humanitaires.

Pour l'EPC, il y a aussi lieu d'apprécier la mise en œuvre de la programmation fondée sur les droits de la personne, la gestion orientée sur des résultats et l'alignement du Programme aux priorités organisationnelles définies dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT), aux Principaux engagements en faveur des enfants (*Core Commitments for Children*), aux obligations vis-à-vis des recommandations du Comité des droits de l'enfant et aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'EPC pose également des questions fondamentales sur l'efficacité et l'efficience. L'exercice comportera une appréciation des extrants (*outputs*) et des effets directs ou indirectes (*outcomes*)

ainsi que, dans la mesure du possible, de l'impact qui peut être attribué au Programme. L'appréciation sera faite aussi bien en ce qui concerne les différents domaines d'intervention (santé et nutrition, VIH/SIDA, eau et assainissement, éducation formelle et non-formelle, protection des enfants) que pour les différentes stratégies transversales, par exemple planification, suivi et évaluation et communication. L'efficacité du programme sera examinée sous l'angle de la coordination et de la gestion des ressources humaines, des finances et des approvisionnements.

Les conclusions et recommandations de l'équipe EPC seront validées et approfondies au cours d'un atelier participatif avec les membres du Comité de pilotage et les partenaires. Le Comité de pilotage déterminera par la suite les recommandations qui seront adoptées et incluses dans le rapport officiel de la Revue à mi-parcours en Côte d'Ivoire. Les conclusions et recommandations serviront à l'amélioration du Programme de coopération en Côte d'Ivoire et à la programmation dans d'autres pays confrontés au défis de développement et d'action humanitaire.

3. Objectifs de l'évaluation

Les objectifs de l'EPC Côte d'Ivoire sont les suivants :

- a) Evaluer le *rôle* et la *pertinence* du Programme de coopération pour la Côte d'Ivoire compte tenu du contexte socio-économique du pays, de la situation des femmes et des enfants, et des politiques et stratégies nationales (y compris celles liées à la décentralisation) et indiquer les modifications qui peuvent être apportées aux objectifs, stratégies et contenu du Programme de coopération
- b) Evaluer la *conception* et le *centrage* du Programme de coopération, notamment en ce qui concerne la qualité de la formulation de ses objectifs et stratégies et plus particulièrement l'incorporation d'une approche de programmation fondée sur les droits de la personne (en conformité avec la Directive CF/EXD/1998-004) et les Principaux engagements en faveur des enfants
- c) Evaluer la *niche*, les *avantages comparatifs* et la *contribution* du Programme de coopération pour la Côte d'Ivoire en relation avec les stratégies et interventions d'autres partenaires nationaux et extérieurs qui contribuent à la réalisation des droits des enfants et des femmes, à travers des programmes de développement et / ou par l'action humanitaire
- d) Evaluer l'*efficacité* du Programme et de ses programmes (sur la base des informations obtenues par l'autoévaluation), c'est-à-dire les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme 2003-2007 et tirer les enseignements qui contribuent à améliorer la qualité de la mise en œuvre du Programme ;
- e) évaluer l'*efficacité* du Programme et de ses composantes sous l'angle de la coordination et la gestion des ressources humaines, des finances et des approvisionnements ;
- f) Analyser jusqu'à quel point les activités et résultats sont *durables* à leurs niveaux respectifs (communautés, communes, institutions de niveau intermédiaire ou national)
- g) Renforcer les *capacités d'évaluation de programmes* en Côte d'Ivoire et pour l'UNICEF et notamment contribuer au développement des méthodologies et orientations pour les EPC à mener par l'UNICEF et ses partenaires dans d'autres pays.

4. Principales questions d'évaluation

N.B. La Revue à mi parcours comprendra, outre l'EPC, un exercice d'autoévaluation des programmes et projets individuels qui impliquera tous les partenaires engagés. Les résultats de l'autoévaluation seront mis à la disposition de l'équipe EPC. Les questions d'évaluation de l'EPC se situeront donc à un niveau plus spécifique et stratégique.

a) *Rôle et pertinence*

- i. Dans quelle mesure, le Programme de coopération (2003-2007) s'est-il appuyé sur toutes les informations disponibles concernant la situation des enfants, des femmes et des familles, au moment de sa conception et durant la mise en œuvre dans un contexte de crise socio-politique et économique ? Quelles mesures ont été entreprises pour actualiser l'analyse de la situation concernant les enfants ? Comment le Programme a-t-il contribué aux différentes stratégies de mobilisation de ressources pour pallier aux effets de la situation d'urgence (par exemple le CAP)?
- ii. Dans quelle mesure l'analyse de la situation a-t-elle guidé les choix programmatiques pendant la période ? Y a-t-il des informations sur la vulnérabilité de certains groupes de la population et un système d'alerte précoce ?
- iii. Comment et à quels niveaux le Programme a-t-il identifié et analysé les principaux facteurs politiques, économiques et sociaux qui déterminent la réalisation des droits des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire ?
- iv. Comment le Programme a-t-il été inspiré des politiques et stratégies nationales (y compris de celles liées à la décentralisation) ?
- v. Comment sont reflétés dans le Programme la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et les Objectifs du Millénaire?

b) *Conception et centrage*

- i. Comment l'Approche de programmation fondée sur les droits humains (en conformité avec la Directive CF/EXD/1998-004) et les Principaux engagements en faveur des enfants ont-ils été pris en considération dans la programmation ?
- ii. Dans quelle mesure le Programme est-il fondé sur les droits humains et orienté vers les résultats tel que stipulés dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) ?
- iii. Comment est prise en compte la dimension genre dans le Programme ? Jusqu'à quel degré et de quelles manières accorde-t-il une attention particulière aux droits des filles et des femmes ?
- iv. Le Programme actuel, est-il bien ciblé, cohérent et logique?

c) *Niche et avantages comparatifs*

- i. Comment la niche, les avantages comparatifs et la contribution du Programme de coopération dans le contexte national ont-ils été identifiés ?
- ii. Est-ce qu'il y a un bon équilibre entre les activités opérationnelles et celles de plaidoyer et entre celles localisées sur le terrain et au niveau national ? Comment sont-elles liées ?
- iii. Quels rôles les activités opérationnelles jouent-elles (de substitution ? de catalyseur ? d'innovation ? de démonstration) et la définition et l'exercice de ces rôles sont-ils dynamiques ?

- iv. Jusqu'à quel point et comment le Programme est-il intégré dans les processus UNDAF et CAP ? Comment sont assurés la complémentarité et la synergie avec les programmes soutenus par les autres agences du Système des Nations Unies ?

d) *Efficacité du Programme de coopération*

N.B. Cette partie de l'EPC va largement bénéficier des études et évaluations existantes de programmes et projets ainsi que des activités d'autoévaluation menées par les responsables du Programme dans le cadre de la Revue à mi-parcours.

- i. Quels sont les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme de coopération 2003-2007, aussi bien dans les différents domaines d'intervention (santé et nutrition, VIH/SIDA, eau et assainissement, éducation formelle et non-formelle, protection des enfants) que pour les différentes stratégies transversales, par exemple planification, suivi et évaluation et communication ?
- ii. Quels sont les processus, extrants et effets directs et indirects (« outputs » et « outcomes ») ainsi que l'impact attribuable au Programme à différents niveaux que l'on peut considérer comme des résultats ?
- iii. Quels sont les principaux facteurs ayant contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des objectifs (opportunités et défis)?
- iv. Comment le Programme a-t-il appuyé la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales (y compris celles liées à la décentralisation) ?

e) *Efficiences*

- i. Y a-t-il suffisamment d'informations concernant les coûts et les résultats des programmes et des projets pour mesurer leur efficacité ? Les résultats, sont-ils à la hauteur des efforts déployés ?
- ii. Jusqu'à quel point les apports nationaux au Programme sont-ils connus (apports financiers et nature du Gouvernement, d'autres partenaires non gouvernementaux, de la société civile, etc.) ?
- iii. Est-ce que la coordination et la gestion du Programme (ressources humaines, financières, d'approvisionnement etc.), a-t-elle été appropriée pour produire les meilleurs résultats aux moindres coûts et, en ce qui concerne les actions humanitaires, le plus rapidement possible?
- iv. Comment le budget de la contribution apportée par l'UNICEF a-t-il évolué au cours des dernières années, en ce qui concerne les ressources régulières et les autres ressources (RR et OR) ?
- v. Quelle a été la stratégie de mobilisation de ressources ? Quel était le rôle de la communication (médias internationaux, donateurs) pour la mobilisation des ressources ?
- vi. Quelles ont été les taux de réalisation des budgets annuels (RR et OR) ? Quels ont été les goulots d'étranglement éventuels ?
- vii. Quelle a été la contribution de la communication (médias nationaux et internationaux, interventions au niveau des projets et programmes) ?

f) *Durabilité des acquis et chances d'intégration des expériences dans les politiques, stratégies et programmes nationaux*

- i. Jusqu'à quel point les activités et résultats sont-ils durables à leurs niveaux respectifs (communautés, communes, institutions de niveau intermédiaire ou national) ?
- ii. Jusqu'à quel point et de quelle manière peuvent-ils être reproduits et / ou intégrés dans les politiques, stratégies et programmes nationaux ?
- iii. Le Programme, répond-il aux défis d'un développement des capacités nationales et évolue-t-elle vers une prise en charge progressif des programmes et projets par les partenaires nationaux ?

5. Méthodes

L'évaluation prendra en compte les normes et standards d'évaluation du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG) qui peuvent être consultés sur les sites suivants :

<http://www.uneval.org/docs/ACF617F.doc>

<http://www.uneval.org/docs/ACF61D4.doc>

L'évaluation prendra aussi en compte les principes des Associations d'évaluation ayant trait à l'*utilité publique* (appropriation par les intervenants), à la *faisabilité* (viabilité politique et rentabilité), à la *bonne moralité* (impartialité, respect des droits des intervenants, à la sensibilité culturelle) et à l'*exactitude* (informations correctes).

En début de l'exercice EPC et au plus tard deux semaines après son démarrage, l'équipe technique présentera un rapport de démarrage (*inception report*) précisant les approches et méthodes choisies pour l'évaluation. Ce rapport comportera notamment des informations relatives à l'échantillonnage des programmes et des projets à examiner ainsi que des sites sur le terrain à visiter (en consultation avec le Comité de pilotage et les superviseurs de l'évaluation). L'échantillonnage sera inspiré par un ou plusieurs des critères suivants :

- a) maturité du programme, projet ou activité faisant partie du Programme de coopération ;
- b) richesse des expériences et leur potentiel de générer des leçons de grande portée,
- c) intérêt stratégique du programme, projet ou activité pour l'ensemble du Programme de coopération ;
- d) intérêt des expériences dans le cadre de la collaboration inter agences des Nations Unies (UNDAF et CAP).

Les méthodes d'évaluation suivantes seront utilisées a titre indicatif (précisions dans les propositions d'appel d'offres) :

- a) une revue complète des documents externes et internes pertinents pour le Programme de coopération ;
- b) une revue des études et évaluations des projets et programmes ;
- c) une série d'entretiens poussés avec les acteurs clés du Programmes de coopération (gouvernement, ONG, organisations communautaires, secteur privé, organismes des Nations Unies, universités, leaders d'opinion, enfants et jeunes, etc. au niveau national comme local) ;
- d) des visites sur le terrain dans les régions, départements, communes et communautés choisis pour collecter des informations de première main sur la mise en œuvre des projets et programmes ;
- e) l'organisation d'un atelier participatif durant lequel les constats, les principales conclusions et recommandations de l'évaluation seront discutés et finalisés ;
- f) une discussion élargie sur le projet de rapport d'évaluation avec les partenaires nationaux et extérieurs.

L'évaluation sera un processus participatif qui accordera une grande importance à l'autoévaluation réalisée par les responsables du Programme de coopération qui à leur tour bénéficieront des observations de l'équipe EPC. Toutes les informations seront, dans toute la mesure du possible, triangulées et validées. Les constats, conclusions, recommandations et enseignements tirés devraient clairement être axés sur les utilisateurs (les partenaires du Programme de coopération) et alimenter les grandes prises de décisions qui interviennent lors de la Revue à mi-parcours et de l'élaboration des stratégies du Programme de coopération suivant.

6. Organisation et gestion

L'EPC sera supervisée conjointement par le Ministère du Plan et du Développement de la République de Côte d'Ivoire et le Bureau de l'UNICEF à Abidjan.

L'EPC bénéficiera du soutien rapproché du Bureau d'évaluation au Siège de l'UNICEF à New York, qui assumera la responsabilité de la supervision technique de l'équipe d'évaluation. Le responsable du suivi et de l'évaluation du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et Centrale sera étroitement associé à tous les stades du processus d'évaluation.

L'évaluation sera effectuée par une équipe technique de consultants internationaux et nationaux qui sera sélectionnée par appel d'offres international (voir ci-dessous).

L'équipe de consultants travaillera sous la supervision du Bureau d'évaluation au Siège de New York et du Bureau régional de l'UNICEF ainsi que du Ministère du Plan et du Développement de la Côte d'Ivoire.

Le rapport de démarrage comportera un calendrier détaillé d'activités de l'équipe technique d'évaluateurs qui s'intégrera dans le plan d'action susmentionné. Dépendant de la situation sécuritaire, l'autoévaluation aura lieu entre mai et juin 2005 et la collecte des informations pour l'EPC en juillet et août 2005.

Un avant-projet du rapport d'évaluation sera disponible mi-septembre, ce qui permettra d'organiser l'atelier EPC en fin du mois de septembre 2005. Le rapport d'évaluation sera terminé par les consultants à la fin du mois de octobre 2005. Le rapport d'évaluation sera enfin publié par le Bureau d'Evaluation de l'UNICEF a New York après consultation avec les partenaires en Côte d'Ivoire et avec le Bureau Régional.

7. Soumission des propositions en réponse à l'appel d'offres

Tous les bureaux d'études sont tenus de soumettre leurs propositions en langue française et sous format électronique (Microsoft Word). Les propositions devront comprendre les dossiers suivants :

- Un **dossier technique (10 pages au maximum)** concernant la manière de laquelle l'Evaluation du Programme de Coopération pourrait être mise en œuvre en conformité avec les termes de référence. Le dossier comprendra notamment des précisions concernant les cadres de référence pour l'évaluation, l'approche méthodologique, les hypothèses de travail, la distribution des tâches entre les membres de l'équipe et un calendrier global d'activités.

- Un **curriculum vitae pour chacun des membres de l' équipe** qui met en évidence ses qualifications et expériences pertinentes (**4 pages au maximum**).
- Deux exemples de **rapports d' évaluation récents et pertinents**, dont un rédigé par le chef d'équipe et un rédigé par un des membres de l'équipe.
- Un **dossier financier** qui inclut des estimations du nombre de personnes / jours avec leurs tarifs journaliers pour tous les membres de l'équipe. Les coûts de voyage ne devraient pas être inclus à ce stade. Ils seront négociés avec le bureau avec lequel un contrat sera conclu.
- **Deux références** (par exemple clients récents) du bureau d'études ou des membres de l'équipe, avec informations de contact détaillées.
- Le **profil du bureau d'études** mettant en évidence l'expertise en évaluation de programmes de développement ou d'action humanitaire et dans les secteurs sociaux (santé, éducation, protection des enfants). Le profil doit être accompagné par les certificats officiels (Articles of Association).

Les membres de l'équipe de consultants doivent nécessairement travailler pour le compte d'une institution (bureau d'étude). Le bureau d'études doit être reconnue comme compétent en matière d'évaluations de programmes, notamment portant sur l'action humanitaire et le développement, ainsi que dans les domaines sociaux (santé, éducation, protection des enfants). L'équipe sera composée des spécialistes suivants :

- Chef d'équipe international (spécialiste des évaluations de programmes de coopération et de l'action humanitaire, grande expériences dans les secteurs sociaux, de préférence connaissance approfondie de l'approche de programmation de l'UNICEF ou des Nations Unies),
- Deux ou trois spécialistes nationaux ou internationaux couvrant ensemble les domaines suivants : santé publique et nutrition, eau et assainissement, VIH/SIDA, éducation formelle et non-formelle, enfants vulnérables nécessitant une protection spéciale (notamment enfants affectés par la guerre)

L'équipe comportera au moins un expert ivoirien spécialisé dans un des domaines du Programme. Il serait souhaitable que l'équipe comprenne des femmes. Une bonne connaissance des normes et méthodologies de l'évaluation ainsi qu'une expérience dans les domaines sectoriels sont requis de tous les membres de l'équipe. Au moins un membre de l'équipe, de préférence le chef d'équipe, devrait avoir une connaissance approfondie de l'Approche Droits humains et de la Gestion par résultats.

Aucun membre de cette équipe ne devrait avoir été étroitement impliqué dans le Programme de coopération en cours en Côte d'Ivoire ou être habilité à jouer un rôle dans le reste du Programme en cours ou dans le suivant.

Les propositions seront examinées en tenant compte des critères suivants : qualité du dossier technique et des rapports d' évaluation récents ; qualifications et expériences des membres de l'équipe et notamment du chef d'équipe ; parité des genres dans l'équipe ; estimation de la relation coût / bénéfice sur la base des dossiers financiers et techniques.

L'UNICEF se réserve le droit d'accepter une proposition, en totalité ou en partie, ou de rejeter certaines d'elles ou toutes. L'UNICEF se réserve aussi le droit d'engager des négociations avec le bureau d'études qui a soumis la meilleure proposition. L'UNICEF ne sera pas tenu responsable des coûts qu'un bureau d'études aura supportés en relation à la préparation ou à la soumission de sa réponse à cet appel d'offres. Le bureau qui soumet une proposition accepte d'avance de respecter la décision de l'UNICEF sur le fait que la proposition satisfait ou non aux exigences de cet appel d'offres.

Les bureaux désireux de soumettre une proposition sont encouragés de confirmer leur intention dans les meilleurs délais par voie électronique à Madame Jennifer Panguito (jpanguito@unicef.org) afin d'obtenir un CD-ROM avec les documents clés concernant le Programme de coopération. Ces documents devront permettre aux intéressés de préparer des bonnes propositions.

La date limite pour la soumission des propositions est le 05 juin 2005 (24.00 heures GMT/TU). Veuillez envoyer les dossiers électroniques aux adresses suivantes:

1. M. Lucien Back lback@unicef.org
2. M. Joaquin Gonzalez-Aleman jgonzalezaleman@unicef.org
3. M. Abdoulaye Sadio asadio@unicef.org
4. M. Bertin Gbayoro bgbayoro@unicef.org
5. Mme Jennifer Panguito jpanguito@unicef.org

Le 17 mai 2005

Note d'informations sur le programme de coopération Côte d'Ivoire-UNICEF

I. Le programme de coopération 2003-2007

L'actuel programme de coopération entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et l'UNICEF, couvre la période 2003-2007. Il comprend les composantes suivantes : quatre (4) programmes sectoriels et 8 projets : Santé-Nutrition ; Education de base ; Protection des enfants et adolescents ; Politiques sociales, Suivi-Evaluation et cinq (5) composantes transversales : VIH/SID, Eau-hygiène – Assainissement, Développement intégré du jeune enfant, Communication pour le programme , Urgences

A. Buts, objectifs/résultats et stratégies (exprimé dans le Plan cadre MPO)

Le but du Programme de Coopération pour la période 2003-2007 est de contribuer, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, **à améliorer les conditions de vie des enfants et des femmes, en veillant au respect et à l'application de leurs droits avec une attention particulière sur les groupes les plus vulnérables**. Les effets attendus au terme du programme se résument en quatre résultats stratégiques, à savoir :

- (i) *Les conditions de survie, de croissance et de développement de l'enfant sont améliorées; et la mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle est réduite ;*
- (ii) *Les filles et les garçons d'âge scolaire accèdent à une éducation de base de qualité;*
- (iii) *Les enfants bénéficient de leurs droits reconnus, respectés et appliqués et ceux nécessitant une protection spéciale sont réintégrés dans le système social, familial et communautaire;*
- (iv) *Les droits des enfants et des femmes, en particulier les groupes vulnérables sont mieux suivis et pris en compte dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques sociales.*

Pour atteindre ces résultats , les stratégies suivantes doivent être développées/utilisées:

- **l'offre de services** de base de qualité aux communautés dans les domaines socio-sanitaires et éducatifs, de l'encadrement et la réinsertion sociale d'enfants et d'adolescents vivant en situations précaires;
- **le plaidoyer et la communication** pour la mise en application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et la réduction des disparités en vue d'améliorer l'accès aux services de base offerts (santé, eau potable, environnement sain, éducation et information) au niveau des communautés les plus défavorisées;
- **l'habilitation des communautés** en vue de promouvoir des changements de comportements des groupes cibles et accroître la participation des communautés à la planification et la mise en œuvre des activités du programme aux niveaux régional et local;

- **le renforcement des capacités** nationales en matière de planification et de gestion de l'offre de services ainsi que l'élaboration de politiques sociales mieux adaptées aux besoins des enfants et des femmes,
- **la convergence géographique** afin de mieux cibler les populations vulnérables, accroître les synergies entre les programmes sectoriels, obtenir un meilleur impact des interventions sur les bénéficiaires et mieux tirer bénéfices des opportunités offertes par un partenariat renforcé et ciblé;
- **la décentralisation des interventions** tout en travaillant à l'intégration, la collaboration et la coordination intersectorielles au niveau central et dans les zones de convergence pour maximiser l'impact des actions grâce au suivi efficace de leur mise en œuvre;
- **le renforcement du partenariat** en développant des activités et projets conjoints avec les autres partenaires au développement (bilatéraux et multilatéraux), notamment dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA pour accroître les synergies entre les interventions et garantir une utilisation optimale des ressources tant humaines que financières selon les critères d'efficacité et d'efficience;
- **l'intégration de la planification de l'urgence** dans tous les aspects de la programmation, avec un accent particulier dans les domaines de la santé/nutrition, l'eau, l'assainissement, l'éducation et la protection des enfants et des femmes.

Ces stratégies doivent être développées et mises en œuvre de façon complémentaire à deux niveaux. A l'échelle nationale, le programme porte sur la prévention des maladies (à travers l'éradication de la poliomyélite, le contrôle de la rougeole et des autres maladies évitables par l'immunisation, la réduction de la carence en vitamine A et la prévention de la transmission du VIH/SIDA). Il soutient la formulation de politiques sociales ciblées, la mobilisation effective de la société civile, des autorités et des instances de planification autour des actions orientées vers les besoins et les droits des enfants, y compris l'affectation des ressources nationales aux services de base essentiels. Il développe le plaidoyer et la mobilisation financière en faveur des enfants. Il participe au développement d'une culture de droit appliquée et soutient les autorités nationales et les communautés à lutter contre les violations perpétrées à l'encontre des enfants et des femmes. Le programme soutient également la définition d'une politique de développement holistique du jeune enfant qui tient compte de l'expérience et des réalités nationales et des politiques et stratégies sectorielles.

B. Couverture géographique initiale du programme de coopération

Sept (7) départements et un quartier précaire de la ville d'Abidjan représentant 14.6% de la population totale ivoirienne. Les critères de base pour le choix des zones d'intervention sont les suivants:

- niveaux élevés de pauvreté des zones
- existence de fortes disparités régionales et de genre, notamment dans la scolarisation des filles

- niveaux préoccupants des indicateurs socio-sanitaires en terme d'accessibilité et de qualité des services et des infrastructures sanitaires ;
- existence d'une exploitation économique liée au travail et au trafic des enfants;
- présence d'autres agences des Nations-Unies dans la zone,
- forte prévalence du VIH/SIDA;
- situations d'urgences réelles/potentielles
- nécessité d'une consolidation des acquis de la coopération précédente.

C. Collaboration avec les autres partenaires au développement

Les stratégies de partenariat et d'alliances doivent être développées, en particulier dans les zones de convergence, notamment avec les agences du système des Nations-Unies, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, du travail des enfants, de la scolarisation des filles, de la lutte contre le VIH/SIDA, de la vaccination des enfants, de la santé reproductive et urbaine.

Le partenariat doit également être renforcé avec le secteur privé, les ONGs nationales et internationales et les coopérations bilatérales allemande, américaine, belge, canadienne, française, néerlandaise, norvégienne, japonaise. Le programme doit aussi travailler avec les institutions de recherche sur des questions prioritaires, relatives notamment aux déterminants de la mortalité infanto-juvénile et maternelle. Par ailleurs, l'UNICEF collabore déjà avec les agences des Nations-Unies, en particulier le HCR et le PAM, les ONGs et les bailleurs de fonds dans le domaine de l'urgence. Il doit participer activement à la dissémination rapide de l'information et à la mise en place de mécanismes de coordination de programme avec les institutions adoptant les mêmes approches programmatiques. A cet effet, l'UNICEF doit collaborer à l'évaluation des capacités actuelles et potentielles de réponses face aux situations urgences.

D. Suivi et évaluation du programme

Un Plan Intégré de Suivi, Evaluation et Recherche pour la période 2003-2007 doit être élaboré, mis à jour annuellement et utilisé pour fournir des analyses et des informations nécessaires au suivi et à l'évaluation des progrès de la Côte d'Ivoire vers l'atteinte des objectifs de développement national et des engagements internationaux (objectifs du Millénaire, PSMT de l'UNICEF, CDE et CEDEF, etc...) y compris le suivi des recommandations du comité de Genève sur les droits de l'enfant. Cet outil doit être également utilisé pour suivre et évaluer les résultats obtenus de la mise en œuvre du programme de coopération.

E. Budget approuvé du programme de coopération pour 2003-2007

Types de fonds	Montants approuvé (en \$US)
Ressources Générales	17,663,000
Autres ressources	8,000,000
Total Ressources	25,663,000

II. Mise en œuvre du programme dans le contexte de crise (hors Plan cadre MPO)

Le programme de coopération 2003-2007 est exécuté, depuis 2003, dans un contexte perturbé par la crise socio-politique qui a provoqué le déplacement de plusieurs centaines de milliers de personnes du Nord et de l'Ouest (sous contrôle des rebelles) vers le Sud (sous contrôle gouvernemental). Dans un tel contexte et face à l'ampleur des conséquences humanitaires du conflit, le bureau en collaboration avec le Gouvernement a décidé d'adapter l'ensemble des interventions du programme de coopération aux situations d'urgence vécues par la population, en particulier les enfants et les femmes, tant dans les zones sous contrôle gouvernemental que dans les zones non gouvernementales.

Cette adaptation des interventions du programme s'est faite progressivement à travers les plans d'action annuels des projets co-signés par le Gouvernement et l'UNICEF. La décentralisation des interventions par l'établissement de bureaux de zone à l'ouest (Man), au Nord (Bouaké) du pays, d'une présence à Guiglo et d'une base logistique à Yamoussoukro, carrefour entre l'ouest et le Nord, a permis de se rapprocher des populations affectées par le conflit et de répondre efficacement à leurs besoins

A. Approche stratégique utilisée dans le contexte de la crise

Les interventions du programme ont été conduites, dans la mesure du possible, selon les principaux engagements en faveur des enfants (CCC) et les priorités de Plan Stratégique à Moyen Terme de l'UNICEF pour la période 2002-2005. Malgré les difficultés de mise en œuvre des activités pour des problèmes sécuritaires, les résultats obtenus de la mise en œuvre des plans d'action depuis 2003 jusqu'en 2004 sont globalement satisfaisants (cf rapports annuels et de revue 2003 et 2004) et constituent d'importants acquis pour l'année 2005 et même pour les années futures.

Dans la mise en œuvre des activités, le Bureau a défini une approche stratégique basée sur les niveaux de responsabilité quant à la couverture géographique: nationale et zone de convergence. La zone de convergence se définit suivant des critères de sécurité : zone sécurisée, zone insécurisée et zone d'accueil.

- **Niveau national** : Pour toutes les interventions d'envergure nationale, la responsabilité de l'Unicef consiste à:
 - Assurer le plaidoyer en faveur d'adoption des politiques et stratégies qui renforcent l'application des droits des enfants et des femmes (ex. code de commercialisation des laits artificiels, loi contre l'enrôlement des enfants dans l'armée, lois en faveur de l'éducation des filles, etc.)
 - Mettre à la disposition du gouvernement des appuis stratégiques, financiers et logistiques pour le développement des actions d'envergure nationale (campagne de vaccination, journées nationales, ouverture d'écoles, back-to-school, etc).

- **Zone de convergence:** Trois niveaux de sécurité sont définis :
 - zones sécurisées : il s'agit des zones qui ont été directement affectées par la guerre mais qui ne sont plus en situation de conflits (Bouaké, Korhogo, Odienné, Bouna)
 - zones insécurisées : il s'agit des zones directement affectées par la guerre mais qui sont toujours le théâtre de conflits armés, zones frontalières avec le Liberia (Man, Guiglo, Toulépleu, Danané ...)
 - zones d'accueil : il s'agit des zones d'accueil des populations déplacées fuyant les zones de conflits. Ces zones comprennent essentiellement les localités du sud (Abidjan, Yamoussoukro, Bondoukou, San-Pedro ...).

Les interventions sont basées sur la combinaison de ces différentes approches en tenant compte des caractères spécifiques de chaque activité, notamment en privilégiant la recherche de l'intersectorialité tant au niveau des interventions, qu'au niveau programmatique ou du ciblage des bénéficiaires.

B. Orientations des interventions pour l'année 2005

Au regard des impacts négatifs de la crise et de l'évolution prévisible de la situation politico-militaire, économique et social , un profond réaménagement du contenu du programme de coopération s'avère nécessaire pour mieux orienter la programmation future. En attendant les résultats de la revue à mi-parcours et de l'évaluation du programme de coopération (EPC), la planification des activités en 2005 s'est inscrite dans une stratégie globale de continuité des réponses humanitaires tout en accordant une attention particulière aux actions de promotion des droits des enfants et des femmes conformément aux CCC et aux priorités du PSMT. En effet, la situation actuelle, malgré les avancées notables dans le processus de paix avec l'accord de Pretoria, pourrait à nouveau basculer vers le pire si les questions du désarmement et de l'élection présidentielle d'octobre 2005 ne sont pas bien réglées.

Outre les plans d'action annuels de 2005, un plan de contingence du bureau, avec un tel scénario et prévoyant même des opérations transfrontalières, a déjà été élaboré/actualisé et comporte des stratégies d'urgence cohérentes portant sur la santé, la nutrition, l'eau-assainissement, la protection, l'éducation et le VIH/SIDA, mais aussi sur des composantes transversales comme la planification, le suivi, l'évaluation, la communication, les finances, les ressources humaines, les approvisionnements et logistiques ainsi que la sécurité.

Au plan sectoriel, les activités ci-dessous sont planifiées et certaines d'entre elles sont en cours d'exécution.

SANTE-NUTRITION

Soins de santé primaires

- ▶ Poursuite de la distribution des équipements et des matériels du projet aux 26 districts sanitaires, selon les plans de travail et les contrats de performance respectifs ;
- ▶ Diffusion et formation des formateurs, au Paquet Minimum d'Activités, à l'utilisation du manuel des Algorithmes des diagnostics et traitements, à l'adresse des 26 Equipes Cadres de District (ECD) pour des formations en cascades;
- ▶ Formation des prestataires des 390 établissements sanitaires du projet, au PMA, à la gestion et à l'utilisation des médicaments génériques ;
- ▶ Supervision et Monitoring des activités

Vaccination

- ▶ Poursuite du renforcement du PEV de routine à travers l'appui aux prestations avancées et mobiles de vaccination dans les districts peu dotés en personnel,
- ▶ Amélioration des approvisionnements en vaccins et matériels d'injection,
- ▶ Intégration de la vitamine A aux activités de routine des centres de santé
- ▶ Poursuite des campagnes nationales de vaccination avec supplémentation en vitamine A, dans le cadre des initiatives mondiales pour l'éradication de la poliomyélite et le contrôle de la rougeole, avec un effort particulier sur la mobilisation de proximité
- ▶ Initiation d'une campagne pour l'élimination du tétanos maternel et néonatal dans les districts à haut risque
- ▶ Renforcement des compétences et les capacités nationales en matière de planification/gestion des programmes et activités, de préparation et de réponse aux épidémies de maladies évitables par vaccination

Nutrition

- ▶ Appui à l'opérationnalisation du protocole national y compris VIH/SIDA`en collaboration avec l'unité VIH/SIDA ;
- ▶ Mise en place des unités thérapeutiques dans les zones à haut risque ;
- ▶ Mise en œuvre du plan stratégique TDCI ;
- ▶ Appui à l'habilitation des communautés à prendre en charge leurs problèmes de santé nutrition et VIH/SIDA ;
- ▶ Distribution à base communautaire de la Vitamine A, du fer + acide folique et le déparasitage par le mebendazole .

VIH/SIDA/Prévention de la Transmission Mère-Enfant

- ▶ Renforcement de la communication par la mise en œuvre du plan intégré de communication ;
- ▶ Renforcement du suivi nutritionnel des enfants et des mères infectées par le VIH;
- ▶ Facilitation de l'accès aux traitements

Eau-Hygiène-Assainissement

- ▶ Poursuite de l'appui de l'UNICEF à l'interruption de la maladie du ver de Guinée et à la pré-certification ;
- ▶ Habilitation des communautés/comités pour une meilleure gestion et maintenance des ouvrages d'hydraulique villageoise

- ▶ Amélioration du réseau de distribution des pièces de rechange de pompe dans les zones du Nord et de l'Ouest;
- ▶ Promotion de l'hygiène de l'eau et des procédés simples de potabilisation de l'eau au niveau communautaire, la formation des agents de santé communautaire (ASC) et la mise en place de comités d'hygiène;
- ▶ Opérationnalisation du projet pilote "Réponse rapide pour l'approvisionnement en eau potable aux populations affectées par la crise ivoirienne par des technologies de captage d'eau souterraine à faible coût" par les ONG appuyés par les communautés villageoises;
- ▶ Renforcement de l'accessibilité à l'eau potable, à l'assainissement et promotion de l'hygiène en faveur des populations affectées par la crise en côte d'ivoire.

EDUCATION DE BASE

Les actions prioritaires viseront à assurer

- ▶ l'accès à l'école dans toutes les zones pour au moins 500 000 enfants en donnant la priorité aux filles ;
- ▶ la qualité des conditions d'apprentissages notamment à travers l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans au moins 400 écoles ou centres éducatifs, pour le bénéfice de 120 000 enfants ;
- ▶ l'éducation aux valeurs de paix et tolérance ainsi qu'à la prévention du VIH/SIDA en capitalisant la stratégie de l'éducation par les pairs et en collaborant davantage avec les ONG ;
- ▶ la multiplication des centres de développement du jeune enfant et l'évaluation de l'innovation en vue de sa modélisation et de son intégration dans les politiques sociales.
- ▶ La mise en place de mécanismes d'intersectorialité basés sur un cadre formel de planification et suivi communs avec les secteurs de la santé/nutrition, de l'eau/assainissement, de la protection et du VIH/SIDA pour s'assurer que le programme bénéficie des synergies nécessaires pour atteindre les résultats d'accès et de qualité.

PROTECTION

Les orientations majeures viseront à assurer:

- ▶ Le droit à l'identité par l'enregistrement des naissances passant par l'accès aux services juridiques redéployés et renforcés auprès des populations déplacées et populations hôtes sinistrées
- ▶ La lutte contre l'exploitation économique des enfants accrue par les effets de la crise, passant par des activités de prévention auprès des communautés et autorités locales
- ▶ La lutte contre l'implication des enfants dans le conflit, tant dans les mouvements de rues que dans les forces et groupes armés, passant par des activités de prévention des conflits en zones urbaines et auprès des communautés de base (particulièrement dans la zone ouest de la CI)
- ▶ La protection des enfants affectés par le conflit passant par des activités de prise en charge en vue de leur réinsertion sociale et familiale, avec un accent particulier pour les filles

- La prévenir et la prise en charge des victimes des violences sexuelles
- La prévention du VIH/SIDA chez les jeunes et le renforcement de l'accès aux traitements
- La protection des enfants ex associés aux groupes et forces armées passant par des activités / programme de prise en charge spécifique en vue de leur réinsertion sociale et familiale et ce dans ou en dehors d'un programme national DDR.

SUIVI-EVALUATION

- Actualisation des données et du plan de contingence
- Formation du personnel UNICEF et des partenaires à la préparation/réponse à l'urgence ainsi qu'à l'approche de programmation basée sur les droits et la gestion axée sur les résultats;
- Appui au Gouvernement pour l'opérationnalisation de DevInfo et la mise en place du réseau national de suivi et d'évaluation, en collaboration avec les autres agences SNU
- Appui à la réalisation de la MICS 2005
- Préparation/organisation de la Revue à mi-parcours du programme de coopération

III. Budget du programme de 2003 au 9 mai 2005

Ressources	Budget 2003 (en \$US)		Budget 2004 (en \$US)		Budget 2005 (en \$US)	
	Autorisé (in CPR)	Montant réel	Autorisé (in CPR)	Montant réel	Autorisé (in CPR)	Montant réel
RR	3,359,000	4,401,698	3,540,000	3,610,816	3,588,000	3,684,000
AR	1,600,000	8,388,276	1,600,000	16,142,700	1,600,000	8,951,000 *
Total	4,959,000	12,789,974	5,140,000	19,753,516	5,188	12,635,628

RR : Ressources Régulières

AR : Autres ressources

* Montant reçu à la date du 9 mai susceptible d'augmenter d'ici la fin de l'année.